

DÉLIBÉRATION 2

L'an deux mille neuf, le 7 octobre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 titulaires et 34 suppléants
Nombre de membres présents : 22 et 5 pouvoirs
Date de la convocation : 14 septembre 2009

Pour la Communauté d'agglomération : 19 et 5 pouvoirs

Clermont-Communauté

MM. Olivier ARNAL, Alain BARDOT, Grégory BERNARD, Michel BERNON, Alain BRESSON, Jean-Pierre BIDON, Jacques BLAIZE, MME Bernadette CHASSEFIERE (pouvoir à M. BERNON), M. Jacques CHEVALIER, MME Agnès DESEMARD, MM. Gérard DIEBOLD, Serge DUBOISSET, Eric EGLI (pouvoir à M. ODOUARD), Serge GODARD, Bernard MALLET, René MAYOT, Roland LABRANDINE (pouvoir à M. RAGE), Alain MARTINET (pouvoir à M. GODARD), Jean-Marc MORVAN (pouvoir à M. CHEVALIER), Jean NICOLAS, Albert ODOUARD, François RAGE, Dominique VERGNE, Louis VIRGOULAY.

Pour la Commune de SAYAT : 1

M. Robert COUZON.

Pour le Département du Puy De Dôme : 2

MME Claudine LAFAYE, M. Serge LESBRE.

Etaient excusés :

MM. René VINZIO, Lucien VRAY.

DELIBERATION N° 2

Réunion du Comité Syndical du 7 octobre 2009

OBJET : REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMontoISE
BILAN DE LA CONCERTATION

A. Objectif de la concertation

L'objectif de cette démarche de concertation est de construire le projet du PDU révisé avec l'ensemble des partenaires de la mobilité présents sur l'agglomération clermontoise. Le SMTC, maître d'ouvrage, garde le pouvoir de décision mais cherche, par cette démarche, à bâtir un projet global, cohérent, multimodal et le plus largement partagé.

B. Déroulement de la concertation

La révision du PDU s'est appuyée sur une volonté de co-construction notamment à travers la démarche partenariale qui a été mise en œuvre, bien au-delà des simples obligations légales. Cette démarche partenariale est organisée en **3 niveaux** :

- **1^{er} niveau** : l'implication forte des principaux acteurs institutionnels de la mobilité (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, SEPAC, SMTC, Clermont Communauté, Riom Communauté et Ville de Clermont-Ferrand). Cette implication s'est traduite par une participation aux **comités de pilotage** (qui fixe les orientations et valide les travaux) et aux **comités techniques** (qui suit et analyse les travaux techniques du PDU). Ce qui a représenté 18 réunions depuis le lancement de la démarche au printemps 2005.

- **2^{ème} niveau** : la participation active des **130 partenaires associatifs et institutionnels** dans le cadre de la **concertation**. Il s'agit de toutes les associations d'usagers (transport en commun, routier, motos, vélos), de personnes handicapées, de consommateurs, d'habitat, des architectes, les associations environnementales, les comités de quartier, les exploitants de transport en commun et les taxis, la CCI, des représentants des entreprises, de la société civile (conseil de développement), toutes les institutions (communes, EPCI du Grand Clermont, établissements publics environnementaux, sur l'agriculture, les métiers...).

Cette concertation s'est appuyée sur 3 temps forts :

- Elle a été **lancée le 14 novembre 2006** sur la base du schéma multimodal des déplacements du Grand Clermont qui avait été validé par le Comité Syndical du 31 octobre 2006. Lors de cette réunion plénière où l'ensemble des 130 partenaires avaient été invités, les grandes orientations en matière de déplacements à l'échelle du Grand Clermont ont été présentées pour servir de cadre au travail plus spécifique sur le PTU. Le déroulement des prochaines étapes a également été présenté notamment la mise en place des groupes de travail thématique ainsi que l'invitation à faire des contributions écrites tout au long de la démarche.
- **Les 10 groupes de travail thématiques** ont constitué le cœur de la démarche de concertation. Ils se sont déroulés les **11 et 12 avril** ainsi que les **1^{er} et 6 juin 2007** sur les thèmes suivants : transport en commun, modes doux, stationnement, livraisons et marchandises, PDE, transports scolaires et à la demande. L'ensemble des partenaires qui le souhaitaient ont pu y participer et ainsi confronter les différents points de vue. Le projet de PDU a ensuite été élaboré sur la base des travaux et des échanges qui ont eu lieu dans ces groupes thématiques.
- **Le 16 septembre 2008**, le projet de PDU a été présenté en réunion plénière à l'ensemble des partenaires. Tous les documents constituant le PDU (document général + annexes sur CD) ont ainsi été remis en mains propres lors de la réunion ou le lendemain par courrier à tous ceux qui n'étaient pas présents. Chaque partenaire a été invité à faire part de ses remarques sur le projet par écrit au SMTC dans un délai d'un mois. Près de vingt courriers sont parvenus au SMTC : toutes les remarques ont été analysées par le comité technique et un certain nombre de modifications au projet initial ont été retenues par le comité de pilotage.

- **3^{ème} niveau** : la participation de l'ensemble de la population du PTU à travers l'enquête publique. A ce niveau, les avis des personnes publiques associées seront rendus publics et annexés au dossier soumis à l'enquête publique.

Par rapport aux obligations légales, les comités de pilotage et technique ont été élargis (au SEPAC, à Riom Communauté, à Clermont Communauté et à la Ville de Clermont). De plus, bien au-delà de la simple « consultation obligatoire à leur demande » de certains organismes (ce qui ne suppose que la demande d'un avis), 130 organismes ont été invités à la construction du projet via une démarche de concertation (ce qui suppose la confrontation entre les parties, l'échange d'arguments, l'explication des points de vue de chacun, et ceci a pu être fait dans les différentes réunions de concertation notamment les groupes thématiques).

Les 130 partenaires associatifs ou institutionnels, invités à participer à la construction du projet, regroupent toutes les associations d'usagers (transport en commun, routier, motos, vélos), de personnes handicapées, de consommateurs, d'habitat, des architectes, les associations environnementales, les comités de quartier, les exploitants de transport en commun et les taxis, la CCI, des représentants de la société civile (conseil de développement), toutes les institutions (communes, EPCI du Grand Clermont, établissements publics environnementaux, sur l'agriculture, les métiers...).

C. Bilan de la concertation

Plus de 70 organismes ont participé à l'élaboration du projet de PDU dans le cadre de la concertation dont plus de 40 de façon particulièrement active à travers les groupes de travail thématiques, les comités techniques et les comités de pilotage. En complément de ces réunions, une quarantaine de contributions écrites ont été reçues par le SMTC dont près de la moitié suite à la réunion de présentation du 16 septembre 2008.

Le projet de PDU, tel qu'il est proposé à l'enquête publique, se compose d'un schéma multimodal sur le PTU qui se décline en programme d'actions à 2 horizons (5 ans et 15 ans). Ce projet a été élaboré sur la base :

- de l'évaluation du PDU 2001 ;
- du diagnostic ;
- des travaux et des échanges qui ont eu lieu dans les groupes de travail thématiques.

La principale base de l'élaboration du projet étant les groupes thématiques, cœur de la démarche de concertation, il est difficile de mettre en évidence l'apport spécifique de la concertation. En effet, compte tenu de la démarche mise en œuvre pour cette révision, on peut considérer que l'ensemble du projet est le fruit de la concertation. On peut cependant souligner certains éléments du projet issus spécifiquement des échanges qui ont eu lieu dans le cadre de la concertation, comme :

- o la diamétralisation des lignes fortes de transport en commun ;
- o l'étude sur le prolongement de la ligne A jusqu'à la voie ferrée ;
- o le développement, l'aménagement et le jalonnement des parkings-relais (en amont de l'agglomération, sur la ligne B à Royat, Chamalières et au Brézet) ;
- o l'extension du stationnement payant sur Clermont-Ferrand ;

DÉLIBÉRATION

- l'aménagement de zones bleues et de parkings de proximité ;
- les 9 liaisons du réseau cyclable primaire ;
- la baisse des vitesses dans les zones de pertinence des modes doux (zone à circulation apaisée) ;
- les aménagements qualitatifs pour les modes doux autour des gares ;
- des itinéraires cyclables sur les nouveaux projets d'infrastructures urbains (Boulevard Sud-Ouest et Avenue Sud)
- le développement du stationnement vélo sécurisé dans les parkings-relais, les pôles d'échanges intermodaux et les gares ;
- l'extension du périmètre de Clermont Livraisons Propres ;
- des PDE de site à La Pardieu et autour de la place de Jaude ;
- la mise en place d'un comité de suivi sur les marchandises et livraisons ;
- le suivi de la mise en œuvre des actions du PDU par la Conférence des Déplacements ;
- ...

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau du 7 octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité des membres présents :

Pour :	25
Contre :	1
Abstention :	1

- de prendre acte du déroulement de la concertation ;
- de prendre acte du bilan de la concertation ;
- de confirmer la prise en compte, suite à la concertation, des éléments validés par le comité de pilotage.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME

20 OCT. 2009

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

Le Président du SMTC


Serge GODARD

RECEVÉ
MAYENNE
CLERMONT
AGGLOMÉRATION
CLERMONTAISE

**Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.**

Au registre sont les signatures.

Transmission au représentant de l'Etat.